

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour

Mbaiornom Mbaihodji Fernand

Batiment D, chambre 160 9 Rue Louis Arretche 35700 Rennes

Identifiant: 9925049763

Ce numéro personnel doit être utilisé pour toutes vos démarches en ligne sur le Portail étranger en France, en particulier vos demandes de titre de séjour lorsqu'elles peuvent être déposées en ligne.

Le 26/08/2023, vous avez validé votre visa de long séjour valant titre de séjour et payé la taxe perçue au titre de la délivrance d'un premier titre de séjour :

Motif: ETUDIANT

Référence réglementaire : CESEDA R431-16 13°

Montant de la taxe : 50.00 €

Suite à cette démarche, les données à caractère personnel suivantes ont été enregistrées dans l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France sous le numéro cité en référence :

Nom(s): Mbaiornom Mbaihodji

Prénom(s): Fernand

Sexe: M

Adresse en France : Batiment D, chambre 160

9 Rue Louis Arretche

35700 Rennes

Passeport n° : RD8054267 Visa n° : FRA604069017

Date de naissance : 05/04/2001 Ville de naissance : Bebalem Pays de naissance : Tchad Nationalité : Tchadienne

Situation familiale : Célibataire

À votre arrivée en France, pensez à :

Effectuer vos démarches sur

https://etudiant-etranger.ameli.fr

afin d'obtenir votre couverture sociale obligatoire.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Information relative au suivi médical préventif des étudiants étrangers

Mbaiornom Mbaihodji Fernand

Batiment D, chambre 160 9 Rue Louis Arretche 35700 Rennes

Identifiant: 9925049763

Ce numéro personnel doit être utilisé pour toutes vos démarches en ligne sur le Portail étranger en France, en particulier vos demandes de titre de séjour lorsqu'elles peuvent être déposées en ligne.

A la suite de la validation de votre visa de long séjour valant titre de séjour, vous bénéficiez d'un suivi médical préventif réalisé par le service de santé de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel vous vous êtes inscrit.

Il vous est recommandé de vous rendre à cette visite médicale dans le délai de quatre mois suivant votre entrée sur le territoire français.

Elle consistera en un examen clinique général complété par la recherche de vos antécédents personnels et familiaux, ainsi que de facteurs de risques concernant votre santé. Un dépistage des maladies transmissibles ou non transmissibles vous sera proposé en fonction des risques éventuellement identifiés.

Des conseils et des informations sanitaires, et sur le système de santé en France, pourront en outre vous être données par l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel vous êtes inscrit.